

# François DEROCHE, nouveau Président de l'Association Française pour les Pompes A Chaleur (AFPAC)

**Ce mardi 24 mars 2021, le Conseil d'Administration de l'AFPAC a élu François DEROCHE, 55 ans, au poste de Président de l'association. Il était, depuis 2019, Vice-Président et succède ainsi à Eric BATAILLE, qui occupait cette fonction depuis la même année.**

*« Depuis 2011, date à laquelle j'ai intégré le bureau de l'AFPAC en qualité d'administrateur et de trésorier, je me suis pleinement engagé dans la promotion, aux côtés de tous nos membres, de la filière PAC en France. Je remercie chaleureusement les administrateurs de l'AFPAC de m'avoir élu pour endosser la présidence de l'association. Je n'ai pas pour ambition de révolutionner tous les travaux méritants qui ont déjà été initiés et qui, par ailleurs, portent leurs fruits (formation des professionnels, lien avec les pouvoirs publics, RE2020, etc). Mon action s'inscrira dans la continuité des initiatives engagées par l'intelligence collective, et dans l'intensification de deux défis qui me tiennent particulièrement à cœur : la prise en compte de l'expérience client afin que notre filière soit en mesure de garantir aux utilisateurs finaux des installations de qualité, performantes et pérennes, et la recherche de nouveaux talents, sur un marché promis à un bel avenir mais qui souffre d'une pénurie de nouveaux profils ».*

## La technologie thermodynamique, sa vocation

Les études poursuivies, les diplômes obtenus et les diverses expériences professionnelles connues témoignent de l'attrait de François DEROCHE pour les solutions thermodynamiques, puisque l'ensemble de sa carrière a été rythmé par cette technologie plus que jamais d'actualité.

Après un BEP et un BTS en Froid et Climatisation, François DEROCHE est diplômé de l'IAE Montpellier en 1988. Il met en pratique ses connaissances en génie climatique en devenant technicien au sein de la société d'installation BDT Froid et Clim à Lyon dès la sortie de ses études. Jusqu'en 1992, il se voit confier, au fil des ans, de nouvelles responsabilités devenant responsable technique puis chargé d'affaires.

En 1993, François DEROCHE intègre le groupe Daikin, tout juste implanté en France, pour ne plus le quitter, abordant successivement plusieurs fonctions : technico-commercial prescription (1993), responsable de la prescription (1997), responsable de la communication (2003).

Amené à exercer de nouvelles fonctions au sein de la direction de Daikin France, François DEROCHE choisit de reprendre le chemin de l'école pour enrichir ses compétences et obtient, en 2005, un Master en Marketing Stratégique. En 2010, il devient Manager du Département Marketing et Communication et depuis 2019, il assure la direction Marketing de Daikin France.

C'est en 2010 que François DEROCHE fait son entrée parmi les membres du bureau de l'AFPAC pour en devenir le trésorier en 2011, jusqu'en 2018. En 2019, il est élu Vice-Président avant de devenir le nouveau Président de l'association depuis ce mois de mars 2021.

## **L'AFPAC, un organe fédérateur pour l'ensemble de la filière**

Créée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) regroupe un panel représentatif de membres de l'ensemble de la filière : industriels, bureau d'études, énergéticiens, distributeurs, laboratoires d'essai et centres techniques, syndicats professionnels, services institutionnels, organismes de certification et de contrôle.

Elle réalise aussi des actions de communication auprès des pouvoirs publics français et européens afin de les sensibiliser à l'intérêt énergétique et environnemental de ces systèmes de chauffage. Elle répond enfin aux nouvelles attentes des consommateurs de plus en plus demandeurs d'informations.

Dans un marché français et européen en développement, elle coordonne et renforce les efforts déjà engagés par les membres de la filière et fédère les intervenants autour d'objectifs qualitatifs communs.

L'AFPAC est régie par un Conseil d'Administration composé de 18 membres. Le Conseil d'administration est chargé d'appliquer les orientations approuvées par l'Assemblée des membres et de veiller au bon fonctionnement de l'association.